



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201659-20230609-MPG042023014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2023

Publication : 30/06/2023

## **COMMUNE DE PANISSIERES** **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de Conseil Municipal du 09 juin 2023 à 19 h 00, en session ordinaire

Présidence de Monsieur Christian MOLLARD, Maire

Une convocation a été adressée à chaque conseiller municipal en date du 05/06/2023.

Présents : Mmes et MM MOLLARD Christian, TERRAILLON Régine, GUILLAUMOND Monique, GONZALEZ Éric, FAYE Sylvie, GRANJON Marc, BEFORT Jean-Marc, BERTALOTTO Frédérique, BONNET Philippe, SERAILLE Loïc, SUREDA Jennifer, DUTEL Noémie, SEYVE Véronique, FONGARLAND Jean-Jacques, PERONNET Jean-Marc, FOUILLAT Christine, BOREL Anne-Marie, PILON Denis, VIGNON Philippe.

Absents excusés : DUSSUD Grégory (procuration à SUREDA Jennifer), MIOCHE Laurent (procuration à PILON Denis), PLASSE Elodie.

Secrétaire de Séance : PILON Denis.

### **MPG/ 04 2023 014**

### **Tarifs 2024 des locations du gîte de la Ferme Seigne.**

Le Maire propose au Conseil Municipal d'instaurer les tarifs de l'année 2024 pour les prestations relatives aux locations du gîte de la ferme Seigne et prestations connexes. Les nouveaux tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2024 se lisent ainsi :

<b>GITE COMMUNAL</b>	<b>Tarifs 2024</b>
<b>Caution</b>	<b>1 200,00 €</b>
<b>Badge pour ordure ménagère, en cas de perte</b>	<b>3,00 €</b>
<b>Individuels</b> Grand gîte 1 nuitée	<b>23,00 €</b>
Petit gîte 1 nuitée	<b>21,00 €</b>
<b>Groupes</b> 15 personnes et plus	<b>19,80 €</b>
<b>Forfait</b> Gîte complet 1 nuitée	<b>769,00 €</b>
2 nuitées	<b>1 360,00 €</b>
<b>Location draps</b> (par personne)	<b>3,00 €</b>
<b>Location machine à laver</b> 1 lavage	<b>9,20 €</b>
<b>Forfait Ménage Gîte uniquement</b>	<b>160,00 €</b>
<b>Forfait Ménage Gîte + salle+cuisine</b>	<b>230,00 €</b>
<b>GRANGE</b>	
<b>Panissières</b> Apéritif	<b>115,50 €</b>
la journée	<b>207,00 €</b>
<b>Autres</b> Apéritif	<b>157,00 €</b>
la journée	<b>342,50 €</b>
<b>Panissières</b> Forfait W-End	<b>305,00 €</b>
<b>Autres</b> Forfait W-End	<b>510,00 €</b>

Utilisation cuisine par jour	85,00 €
<b>LOGEMENT ACCESSIBLE</b>	
<b>1 nuitée</b>	<b>23,00 €</b>

Le montant de 1200€ de la caution sera déposé grâce à 2 chèques de 600€. Un chèque sera retenu en cas de non réalisation du ménage attendu et un deuxième permettra de répondre d'éventuelles dégradations constatées lors de l'état des lieux.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (21 Pour),**

- vote les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- vote un montant de caution de 1200 euros applicable au 1<sup>er</sup> août 2023, selon les modalités décrites

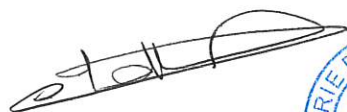
Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Ont signé au registre tous les membres présents.

La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Montbrison, pour contrôle de légalité
- Monsieur le Trésorier de Feurs

Le Maire  
Christian MOLLARD

Le secrétaire de séance  
Denis PILON





*Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, la date de publication sur le site internet de la commune attestée est le 30 juin 2023. Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat. De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, la saisine du tribunal susmentionné est possible par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative*